

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT Année 2022

ASSOCIATION :

SIEGE SOCIAL A :

ANNEE DE CREATION :

NOMBRE D'ADHERENTS :DONTDE CASTELMAUROU

Première demande

Renouvellement d'une demande

Vous avez déjà bénéficié d'une subvention de fonctionnement en 2021

Vous avez déjà bénéficié d'une subvention événementielle en 2021

(Si vous avez déjà bénéficié d'une subvention, veuillez attacher au dossier tous les documents faisant connaître les actions subventionnées (affiches, photos...), conformément au Règlement d'attribution et de versement des subventions communales aux associations.)

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques pour vous aider à le remplir
- Une demande de subvention
- Une déclaration sur l'honneur

Ce dossier est à déposer avant le 31 janvier 2022 :

En version papier :

Mairie de Castelmaurou
Route d'Albi
31180 Castelmaurou

En version électronique :

contact@mairie-castelmaurou.fr

Informations pratiques

Principes généraux relatifs à la demande de subvention

Les éléments contenus dans le dossier de subvention doivent être sincères. Leur contenu engage la responsabilité des dirigeants de l'association.

L'octroi d'une subvention est décidé par le Conseil municipal. Elle est versée directement à l'association qui en a fait la demande. Elle ne peut être redistribuée pour tout ou partie et doit être utilisée pour concourir à l'objet validé par le Conseil municipal.

Il est rappelé que l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les associations remplissant les conditions pour l'obtenir. Les collectivités publiques ont un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser cette aide. Une association ne peut exiger le versement d'une subvention même si elle en a antérieurement bénéficié.

Indépendamment des renseignements devant figurer sur le présent imprimé, l'association a la faculté de joindre toutes justifications à l'appui de sa demande de subvention.

Tout élément manquant entrainera la note minimale sur le critère concerné.

Dossier de demande de subvention - Pièces à joindre

	Visa de la commune
Le procès-verbal de la dernière assemblée générale	<input type="checkbox"/>
Les comptes approuvés du dernier exercice clos	<input type="checkbox"/>
Le budget prévisionnel de l'exercice en cours	<input type="checkbox"/>
Le relevé d'identité bancaire (RIB) et IBAN portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET	<input type="checkbox"/>
Relevés des comptes au 1^{er} janvier 2022	<input type="checkbox"/>
La DADS ou la déclaration sociale individuelle DSI ou tout autre document officiel qui montre le nombre d'heures travaillées par votre(s) salarié(s)	<input type="checkbox"/>
Les attestations d'engagement dans une compétition	<input type="checkbox"/>
Tous les documents faisant connaître les actions subventionnées en 2021 (affiches, photos...)	<input type="checkbox"/>

Présentation de l'association

IDENTIFICATION

Nom :

Sigle :

Objet :

SIEGE SOCIAL

Adresse :

.....

Code Postal : | _ | _ | _ | _ | Commune :

Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Fax : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

E-mail :

PRESIDENT

Mme M

.....

Adresse :

Code Postal : | _ | _ | _ | _ | Commune :

Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

E-mail :

TRESORIER

Mme M

.....

Adresse :

Code Postal : | _ | _ | _ | _ | Commune :

Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

E-mail :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Numéro de siret : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

1-1. Présentation de l'association

(Seulement pour les associations sportives)

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Votre association est-elle affiliée à une fédération sportive ? Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Participation à des compétitions : Oui Non

Si oui, merci de préciser : National Régional Départemental

Veillez également joindre une attestation.

SALARIES

Votre association emploie-t-elle des salariés ? Oui Non

Si oui, combien ?

Combien d'heures ont-ils travaillé en 2021 ?

Merci de joindre la DADS ou la déclaration sociale individuelle DSI ou tout autre document officiel qui montre le nombre d'heures travaillées par votre(vos) salarié(s).

2-1. Participation à l'organisation des animations communales

A l'organisation de quelle(s) animation(s) votre association a-t-elle participé sur l'année civile écoulée ?

Manifestation caritative

Forum des associations

Aucune

Veillez préciser pour chaque animation, **les actions que votre association a menées** :

Manifestation caritative :

.....

.....

.....

.....

.....

Forum des associations :

.....

.....

.....

.....

.....

2-2. Participation aux commémorations officielles

(Seulement pour les associations patriotiques)

A quelle(s) cérémonie(s) officielle(s) votre association a-t-elle participé sur l'année civile écoulée ?

19 mars

14 juillet

5 décembre

8 mai

11 novembre

2-3. Participation au projet éducatif de territoire (PEDT)

Avez-vous participé ou participez-vous au projet éducatif de territoire (fiche PEdT déposée en mairie) ?

Oui Non

Avez-vous participé aux différents comités techniques ? Oui Non

Si oui combien ?

Nombre d'activités proposées :

Nombre total de séances proposées :

Veillez décrire le contenu de chaque activité proposée :

Activité 1 :
.....
.....
.....

Activité 2 :
.....
.....
.....

Activité 3 :
.....
.....
.....

Activité 4 :
.....
.....
.....

3-1. Budget prévisionnel de l'association

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Veillez remplir le modèle ci-dessous ou joindre à cette demande le budget prévisionnel voté en assemblée générale.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60-Achats		70-Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		74-Subvention d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		-	
61-Services extérieurs		-	
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s)	
Documentation		-	
62-Autres services extérieurs		Intercommunalité(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63-Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64-Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA-emplois aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées	
Autres charges de personnels		75-Autres produits de gestion courante	
65-Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotation aux amortissements		78-Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86-Emplois des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-Prestations		875-Dons en nature	
864-Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	

3-2. Les comptes du dernier exercice clos

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Veillez remplir le modèle ci-dessous ou joindre à cette demande les comptes approuvés du dernier exercice clos.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60-Achats		70-Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		74-Subvention d'exploitation	
Achats matières et fournitures		Etat: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Autres fournitures		-	
61-Services extérieurs		-	
Locations		Région(s)	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s)	
Documentation		-	
62-Autres services extérieurs		Intercommunalité(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63-Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64-Charges de personnel		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA-emplois aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales		Aides privées	
Autres charges de personnels		75-Autres produits de gestion courante	
65-Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotation aux amortissements		78-Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86-Emplois des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Bénévolat	
861-Mise à disposition gratuite de biens et service		871-Prestations en nature	
862-Prestations		875-Dons en nature	
864-Personnel bénévole			
TOTAL		TOTAL	

4. RIB et IBAN

Le RIB et l'IBAN doivent obligatoirement être joints pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit la subvention sollicitée.

5. Déclaration sur honneur ¹

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal de l'association

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (RIB à joindre)

Fait le

A

Signature

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

¹ Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.